

Conseil portuaire. Un groupement envisagé

24 septembre 2015



Dix-sept ports départementaux pourraient changer de mains dans les prochains mois. Un effet de la loi NOTRe. « Un texte ambiguë dans ses conclusions », a comment Jean-Yves de Chaisemartin, qui présidait, mardi, le conseil portuaire. La loi propose ainsi aux communes, groupement de communes, communautés de communes, départements et régions de devenir propriétaires de leurs ports. Ils ont jusqu'au 31 mars pour postuler, les transferts devenant effectifs en 2017. « C'est l'opportunité de se poser la question d'une bonne gestion de nos ports (...) ou comment être efficace (...), sachant qu'à Tréguier, les capacités d'investissement sont limitées (...), qu'à Pontrioux, les quais se cassent la gueule (...), que le Département doit faire 100 M€ d'économies avant la fin du mandat, selon l'audit qu'on vient de recevoir. Nous avons à réfléchir : comment lever des capitaux pour gérer nos ensembles portuaires ? », a ajouté le président du conseil.

Un pôle plaisance de 5.000 places

D'où l'idée d'un audit du Département sur la création d'un pôle plaisance de 5.000 places réunissant les ports de Tréguier, Pontrioux, Lézardrieux et Paimpol à l'exemple de ce qui se fait déjà dans le Morbihan. « Une étude qui permettrait de mesurer l'intérêt à travailler avec nos voisins », a ajouté Jean-Yves de Chaisemartin, précisant son intention de solliciter l'aval des autres ports concernés. La proposition d'audit a été acceptée à l'unanimité par l'assemblée, non sans quelques méfiances. « Oui à une étude. Après, on verra. Une réflexion n'est pas un engagement », a précisé le maire, Guirec Arhant, non sans qualifier de « bel exercice d'enfumage », l'audit-plan de référence commandé par ses prédécesseurs. Il a

notamment demandé « d'inclure dans la réflexion les mouillages de Plougrescant et La Roche-Jaune, en Plouguiel ».

« Les audits fleurissent mais après ? »

Quant à lever des capitaux, deux chapelles se sont opposées : la vision pessimiste d'Alain Piriou « sur une plaisance en déclin » et celle du maire de Paimpol, convaincu de la persistance « d'un vrai dynamisme avec des recettes à aller chercher et des intérêts économiques à développer ». Scepticisme également de Michel Le Hénaff : « Les audits fleurissent un peu partout et, derrière, on ne voit pas déboucher grand-chose ». Et d'ajouter : « Pourquoi ne pas rester tout seul au lieu d'un regroupement ? On ne s'en sort pas trop mal ».

Aux communes de se prononcer Côté fréquentation portuaire, Jean-Jacques Furet, maître de port a indiqué qu'avaient été enregistrées « 2.000 nuitées d'Anglais, contre 913 pour les nationaux et une progression de 17 % ». « Les plaisanciers de Tréguier sont plus orientés vers l'ouest que vers Lézardrieux », a-t-il ajouté. Michel Le Hénaff a également interpellé le président du conseil portuaire, également conseiller départemental, sur le port de commerce : « Je suis déçu que vous n'en parliez pas ». « Tréguier doit garder une activité commerce », a répondu Jean-Yves de Chaisemartin, expliquant avoir « suggéré au Département de se porter candidat pour cette zone, comme actuellement ».

« La décision finale respectera l'avis des communes », a-t-il conclu.